

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 14 AOÛT 2023, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard, Marie-Lou Darveau et Christine Thibeault, messieurs les conseillers François Potvin et Denis Bourgault.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2023-186

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10-07-2023 et 19-07-2023, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de juillet 2023
8. Autorisation de factures de 25 000 \$ et plus
9. Résolution modifiant le règlement d'emprunt 570-2021 - Réfection rue St-Cyrille (2 021 966 \$)
10. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien des routes locales - Attestation de conformité de l'utilisation de l'aide financière versé de 236 154 \$
11. Adoption du règlement 597-2023 Modifiant le plan d'urbanisme numéro 423-2011
12. Adoption du règlement 598-2023 Modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011
13. Adoption du règlement 599-2023 Modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 429-2011
14. Vacance au poste de conseiller municipal siège numéro 6 - Démission de Mme Isabelle Beurivage
15. Ajout d'un assuré additionnel - Les Zanimés
16. Embauche d'un préposé à l'entretien ménager - travailleur étranger
17. Requête visant à bonifier les conditions des élus municipaux
18. Correspondance
19. Rapport des élus
20. Questions du public
21. Varia
 - 21.1 Motion de félicitation festival Lo-fi Normandin
22. Prochaine assemblée publique le 11 septembre 2023
23. Levée de l'assemblée

2023-187

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucun conflit d'intérêts.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-188

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10-07-2023 ET 19-
07-2023, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 10 juillet 2023 et l'assemblée extraordinaire du 19 juillet 2023, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2023 et la séance extraordinaire du 19 juillet 2023, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

- Lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2023, le montant mentionné pour la valeur du contrat octroyé pour la surveillance du chantier du projet carré Marie-Brassard n'était pas le bon. Le contrat se chiffre bien à 55 056.33 \$ et non 550 056.03 \$.

2023-189

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Classique de Volleyball Commandite	2600 \$
Omnium Joan Pelchat La Maison Colombe-Veilleux	100 \$
CIUSSS Une place au camp de jour	640 \$
Tel-Aide 4e édition LOTO Tel-Aide	100 \$
RLS Jeux du Québec - Nathan Harvey	30 \$
Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean Journée Portes ouvertes Mangeons local	100 \$
Comité des saisonniers du camping Chute à l'Ours Souper des saisonniers	1000 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées:

- Une Pout' pour la cause - Leucan

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-190

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
JUILLET 2023 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de juillet 2023 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de juillet 2023 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de juillet 2023, pour un montant de 641 740.19 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu(e) mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 07-2023

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-191

AUTORISATION DE FACTURES DE 25 000 \$ ET
PLUS :

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture suivante, supérieure à 25 000 \$:

DATE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
2023-06-19	R.J. Lévesques & Fils	Nettoyage de 2 puits	64 041.08 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-192

RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT
D'EMPRUNT 570-2021 - RÉFECTION RUE ST-
CYRILLE (2 021 966 \$) :

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender le règlement 570-2021 afin d'augmenter à nouveau la dépense autorisée au règlement;

CONSIDÉRANT QUE le 29 mars 2021 le conseil de la ville de Normandin a adopté le règlement d'emprunt 570-2021 décrétant une dépense de 2 021 966 \$ et un emprunt de 2 021 966 \$ pour la réfection de la rue St-Cyrille sur une distance de 1 350 mètres;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT QUE le 11 juillet 2022 le conseil de la ville de Normandin a adopté la résolution 2022-146 modifiant le règlement d'emprunt 570-2021 - Réfection rue St-Cyrille (2 021 966 \$);

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été plus onéreux que l'estimation faite initialement notamment en regard de l'inflation observée et des modifications requises, et que les coûts enregistrés sont maintenant finaux;

CONSIDÉRANT QUE le fond général de la Ville est suffisant pour combler la dépense supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt à la charge des contribuables demeure inchangé à 2 021 966 \$;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le titre du règlement numéro 570-2021 est remplacé par le suivant: "Règlement numéro 570-2021 décrétant des dépenses de 2 167 001 \$ et un emprunt de 2 021 966 \$ pour la réfection de la rue St-Cyrille sur une distance de 1 350 mètres".

QUE l'article 2 du règlement numéro 570-2021 est remplacé par le suivant: "Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 167 001 \$ aux fins du présent règlement".

QUE l'article 3 du règlement numéro 570-2021 est remplacé par le suivant: "Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 021 966 \$ sur une période de 20 ans et à affecter, au paiement de ces dépenses, une somme de 145 035\$ provenant d'une partie de son fonds général."

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-193

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
(PAVL) VOLET ENTRETIEN DES ROUTES
LOCALES - ATTESTATION DE CONFORMITÉ
DE L'UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE
VERSÉE DE 236 154 \$:

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a versé une aide financière de 236 154 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière distribuée à la Municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une reddition de comptes, à l'intérieur du rapport financier de la Municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, sera déposée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le conseil municipal de Normandin informe le MTQ de l'utilisation de l'aide financière reçue en lien avec le programme d'aide à la voirie locale (volet entretien des routes locales) et atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-194

ADOPTION DU RÈGLEMENT 597-2023
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO
423-2011 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du 10 juillet 2023, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 597-2023, modifiant le plan d'urbanisme 423-2011 et ses amendements afin d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement pour le site les Grands jardins.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-195

ADOPTION DU RÈGLEMENT 598-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 424-2011 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du 10 juillet 2023, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 598-2023, modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011 et ses amendements afin d'ajuster de multiples dispositions et assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement pour le site les Grands jardins.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-196

ADOPTION DU RÈGLEMENT 599-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NUMÉRO 429-
2011 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du 10 juillet 2023, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 599-2023, modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 429-2011 et ses amendements afin d'ajuster de multiples dispositions et assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-197

VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER
MUNICIPAL SIÈGE NUMÉRO 6 - DÉMISSION DE
MME ISABELLE BEAURIVAGE :

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la conseillère municipale au siège numéro 6 a pris fin le 26 juillet 2023, date effective de sa lettre de démission remise au maire;

CONSIDÉRANT QUE ce 14 août 2023, un avis de vacance du poste de conseiller municipal au siège numéro 6 est déposé par le directeur général et greffier à la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le poste de conseiller municipal au siège numéro 6 doit être comblé par une élection partielle;

Je, Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier, avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller municipal au siège numéro 6 de la Ville de Normandin, et avise également le conseil que je fixe, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au 19 novembre 2023.

2023-198

AJOUT D'UN ASSURÉ ADDITIONNEL - LES
ZANIMÉS :

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire de la salle de spectacle situé sur le Site touristique Chute à l'Ours au 101 chemin Loui-Ovide-Bouchard où se tiennent les représentations de la troupe de théâtre Les Zanimés;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

QUE le conseil municipal accepte d'ajouter la troupe de théâtre Les Zanimés comme assuré additionnel sur son contrat d'assurance MMQP-03-092040.18.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-199

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN
MÉNAGER - TRAVAILLEUR ÉTRANGER :

CONSIDÉRANT la pénurie de main-d'oeuvre actuelle ainsi que la difficulté à pourvoir tous les postes nécessaires au bon fonctionnement du Site touristique Chute à l'Ours;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'aller chercher de la main d'oeuvre étrangère afin d'aider et afin de pouvoir combler notre besoin d'employés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner l'engagement d'un candidat retenu par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement de Monsieur Juan Pablo Delgado Rolon au poste de préposé à l'entretien ménager, le tout selon les avantages prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-200

REQUÊTE VISANT À BONIFIER LES
CONDITIONS DES ÉLUS MUNICIPAUX :

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal est à l'aube d'une négociation avec le gouvernement du Québec pour la mise en place d'un nouveau Pacte fiscal 2025-2029;

CONSIDÉRANT QUE la très grande majorité des élus municipaux, principalement les maires, doivent s'investir corps et âme dans leur charge d'élu et prendre des décisions qui auront des répercussions sur l'ensemble de leurs citoyens, tout cela sans aucune sécurité d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE, de surcroît, une grande majorité d'entre eux n'ont pas de régime de retraite ou d'assurance collective compte tenu que les élus municipaux ne sont pas considérés comme des salariés;

CONSIDÉRANT QUE la très grande majorité des municipalités de moins de 3 000 habitants ont des maires à temps partiel pour réaliser les mandats et que ceux-ci occupent souvent un autre emploi à temps complet;

CONSIDÉRANT QU'au plan fiscal, le maire d'une municipalité de moins de 3 000 habitants qui occupe un emploi à temps complet est nettement désavantagé compte tenu du taux d'imposition fiscal qui lui est appliqué après un certain revenu net, ce qui n'est pas une mesure pour maintenir en poste un élu municipal dont les responsabilités qui lui incombent sont immenses;

CONSIDÉRANT QU'il est constaté de plus en plus, qu'une seule personne dépose son bulletin de candidature dans le cadre des élections à la mairie à tous les quatre ans, ce qui représente un enjeu important pour les commettants et citoyens d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer une meilleure démocratie, il est plus que souhaitable d'améliorer les conditions associées à la fonction de <maire>;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT QUE les conseillers municipaux sont également des gestionnaires pour lesquels une attention spéciale doit être prise en compte dans les avantages à leur octroyer au plan fiscal compte tenu qu'ils doivent compter sur un emploi à temps complet pour assurer une décente rémunération annuelle;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil de la municipalité de Normandin interpelle la Fédération québécoise des municipalités afin qu'elle soumette le sujet <Conditions des élus municipaux> dans la liste des sujets à négocier et à prioriser avec le gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation du nouveau Pacte fiscal 2025-2029 afin que soient bonifiées les conditions des élus municipaux (maires et conseillers), notamment par une exemption d'impôt de 10 000\$; et,

QU'il est impératif que les éventuelles nouvelles conditions soient significatives pour une meilleure rétention des élus d'expérience et pour une plus grande attractivité de candidats dans le cadre des futures élections municipales.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE :

Aucune correspondance.

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

VARIA :

MOTION DE FÉLICITATION AU FESTIVAL LO-FI
NORMANDIN :

Monsieur le conseiller François Potvin, propose motion de félicitations à M. Éric Villeneuve ainsi qu'à sa conjointe Mme Nicole Carmen Godbout, fondateurs du festival Lo-fi Normandin, pour l'organisation qui a permis la production de 27 spectacles entre le 14 et le 15 juillet ainsi que l'engouement que cela a apporté à la ville de Normandin.

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 11
SEPTEMBRE 2023 :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-201

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 33.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jean Morency, maire

Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier